Image not found or type unknown

Validité d'une acceptation travaux

Par **valparaiso**, le **03/06/2021** à **17:02**

Bonjour,

La validité d'une commande de travaux pour le bâtiment, par acceptation du devis, doit-elle comporter la mention manuscrite "bon pour accord" avec la date et la signature du client ?

Les tribunaux acceptent ils les signatures sur tablette informatique si l'entreprise n'apporte pas la preuve qu'un duplicata papier a été remis au client (avec la mention du délai de retractation) ?

Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés